



Principes et engagements

2017 - 2019

MAJ : CA - 14/11/2016

L'association Résosup, créée en 2006, a pour vocation de promouvoir les structures d'études, généralement organisées et institutionnalisées sous la forme d'observatoire, qui, au sein d'établissements relevant de l'enseignement supérieur de statut public ou privé reconnu d'intérêt public, ont pour fonction principale :

- l'analyse de l'insertion professionnelle des diplômés ;
- l'observation des parcours de formation ;
- l'analyse des conditions d'études et de vie étudiante ;
- l'évaluation des formations.

Ces structures seront qualifiées d'observatoire dans ce qui suit.

Depuis sa création, l'association articule son action autour de trois axes stratégiques :

- mettre l'expertise du réseau au service de l'enseignement supérieur et de la société,
- améliorer la visibilité des observatoires et leurs travaux,
- capitaliser les savoir-faire et accompagner la montée en compétences,

qui comprennent chacun un ou plusieurs axes de travail, revus annuellement, selon les mutations de l'enseignement supérieur et le chemin parcouru par l'association.

Le projet 2017-2019 comprend 8 axes de travail, assurant la cohérence des actions à entreprendre.

Axe stratégique 1 : Mettre l'expertise du réseau au service de l'enseignement supérieur et de la société

Axe de travail 1.1. : Renforcer la cohérence des dispositifs d'enquêtes concernant la formation, l'insertion et les conditions de vie des étudiants et contribuer à leur harmonisation, tant au niveau local, régional que national

Objectif : Clarifier la méthodologie et la pertinence des analyses produites afin de permettre aux acteurs de répondre de manière efficace aux besoins des jeunes en matière d'orientation et d'insertion. Favoriser l'émergence de dispositifs homogènes et adaptés aux préoccupations territoriales d'évaluation. Maintenir le haut niveau de qualité des enquêtes actuellement menées par les Observatoires (la multiplicité des enquêtes affaiblira les taux de réponse aux enquêtes et la qualité de ces dernières) et mieux contribuer à l'information des publics par l'obtention de résultats plus précis et couvrant un périmètre plus large.

Actions envisagées :

- Réaffirmer un cadre commun de la mesure de l'insertion professionnelle par la mise à jour du cahier méthodologique afférent (n°1)
- Dans les enquêtes coordonnées par le MENESR, encourager la diversification des publics cibles (stagiaires de formation continue, apprentis, étudiants sous contrat de professionnalisation...)
- Engager une réflexion avec la CGE et la DGESIP pour aller vers une harmonisation des protocoles d'enquête
- Inciter la DGESIP à utiliser SISE unifié lors de la définition du champ de l'enquête IP afin d'éviter l'interrogation d'individus dont on connaît la situation par ailleurs
- Encourager l'unification et le partage des systèmes d'information ministériels et régionaux, sur la base de conventions avec les établissements, pour que les Observatoires soient en mesure de mieux répondre aux problématiques qui leurs sont confiées (rapprochement avec les Services Statistiques Académiques à envisager)
- Travailler avec l'OVE national sur la représentativité des résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants à l'échelle locale
- Travailler avec l'OVE national sur la définition et l'usage communs d'indicateurs clés, faisant sens à la fois au niveau local et au niveau national

Axe de travail 1.2. : Encourager la mise en place de dispositifs d'enquêtes sur les conditions de vie, les conditions d'études, la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants en formation initiale, en reprise d'études ou en formation continue, du baccalauréat au doctorat

Objectif : Améliorer la lisibilité des parcours de formation, répondre aux besoins d'information des jeunes en matière d'orientation et d'insertion

Actions envisagées :

- Encourager le déploiement d'études sur la réussite dans les parcours de formation, en considérant aussi bien les trajectoires directes que les cheminements plus complexes (nécessité d'exploiter un SI globalisé)
- Soutenir le déploiement d'études sur la satisfaction des étudiants vis-à-vis des formations, des enseignements et de la vie étudiante
- Accompagner les Observatoires dans la mise en place d'enquêtes auprès des sortants de Licence
- Animer des ateliers de réflexion « métiers » permettant de produire des cadres de référence pour l'observation dans chacune de ces thématiques
- Organiser des journées d'échange de pratiques sur ces thématiques

Axe de travail 1.3. : Contribuer à l'amélioration de la qualité du système national d'information et d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur

Objectif : Renforcer la pertinence et la cohérence des indicateurs demandés par les différentes instances d'évaluation afin d'en faire de véritables outils d'analyse

Actions envisagées :

- Engager une réflexion interne sur la construction des indicateurs de suivi et sur leur usage
- Recenser les indicateurs demandés par les instances nationales, pour lesquels les Observatoires sont mis à contribution
- Sensibiliser les instances nationales à l'importance d'un choix des indicateurs les plus adaptés et à l'usage qui peut en être fait - proposer un panel d'indicateurs qui font sens
- Encourager les services de l'État à davantage de coordination

Axe de travail 1.4. : Contribuer aux synergies entre acteurs territoriaux et nationaux concernés par les conditions de vie, les conditions d'études, la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants en formation initiale, en reprise d'études ou en formation continue, du baccalauréat au doctorat

Objectif : Améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants en dotant les instances territoriales d'outils d'aide à la décision

Actions envisagées :

- Encourager les territoires à dresser un bilan complet des formations bac+1 à bac+3 et des parcours de tous les jeunes étudiants de 1er cycle (STS, IUT, CPGE, licence, licence professionnelle, formations paramédicales et sociales)
- Développer les collaborations avec d'autres acteurs et notamment, les collectivités territoriales, les centres régionaux de l'INSEE et du CEREQ, les partenaires des établissements (CROUS, sociétés de transport, etc.), l'Observatoire national de la Vie Etudiante (OVE)
- Encourager l'unification et le partage des systèmes d'information ministériels et régionaux, sur la base de contrats avec les établissements, pour que les Observatoires soient en mesure de mieux répondre aux problématiques qui leurs sont confiées (rapprochement avec les SSA à envisager)

Axe stratégique 2 : Améliorer la visibilité des observatoires et de leurs travaux

Axe de travail 2.1. : Encourager les actions d'appropriation des résultats produits par les Observatoires

Objectif : Faire en sorte que les travaux des Observatoires soient connus et utilisés par tous les acteurs de l'enseignement supérieur (carte et organisation des formations, information des jeunes et des familles, organisation de l'aide à l'insertion professionnelle au sein des établissements ou groupements d'établissements)

Actions envisagées :

- Promouvoir les missions et travaux des observatoires afin de les porter à la connaissance de tous les publics et de les inscrire dans la durée
- Encourager la convergence des travaux des différentes équipes qui, au sein des établissements, sont impliquées dans l'aide à la décision et contribuent à accompagner une démarche de qualité. Cette mutualisation des travaux permettra une meilleure connaissance de toutes les questions relevant de l'étudiant : de son entrée à l'université à son insertion dans le monde du travail en passant par les aspects économiques et financiers (coûts des formations, gestion)

Axe de travail 2.2. : Encourager la certification des Observatoires

Objectif : Cette certification est une alternative à la labellisation des enquêtes, elle constitue un levier pour une meilleure reconnaissance des Observatoires et garantit un ancrage au plus proche des territoires

Actions envisagées :

- Organiser des sessions de formation sur le sujet en lien avec le réseau RELIER
- Faire bénéficier le réseau de l'expérience des Observatoires engagés dans ces démarches

Axe de travail 2.3. : Développer une communication externe pertinente

Objectif : Conforter RESOSUP en tant que partenaire privilégié dans tout ce qui a trait aux missions des Observatoires

Actions envisagées :

- Assurer une veille sectorielle
- Anticiper les évolutions du cadre législatif, réagir à celles déjà à l'œuvre, par des propositions concrètes
- Multiplier les représentations et sensibilisations pour influencer les décideurs
- Rédiger des communiqués de presse destinés à faire connaître les activités et positions de RESOSUP

Axe stratégique 3 : Capitaliser les savoir-faire et accompagner la montée en compétences

Axe de travail 3.1. : Développer les échanges entre professionnels des Observatoires

Objectif : Consolider la force du réseau

Actions envisagées :

- Réaliser une enquête triennale sur l'activité et les personnels des observatoires
- Etendre le réseau à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur
- Poursuivre l'organisation de groupes de travail sur les thématiques existantes et créer des groupes de travail sur de nouvelles thématiques, le cas échéant
- Encourager le fonctionnement en réseau et soutenir le renforcement et l'élargissement des compétences par le partage de bonnes pratiques
- Encourager les échanges avec les professionnels européens de l'aide à la décision grâce à des rencontres et des mobilités
- Organiser annuellement une journée pour les Nouveaux Arrivants
- Organiser annuellement des Journées Nationales des Observatoires
- Organiser des sessions de formation
- Organiser, plusieurs fois par an, des Journées Professionnelles Thématiques
- Rédiger une lettre d'information trimestrielle « Résosup Info »
- Publier annuellement un livret de présentation de l'association, régulièrement mis à jour
- Publier des cahiers méthodologiques
- Utiliser le site Internet de l'association et d'autres outils collaboratifs pour informer la communauté et susciter les échanges